

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

CANTON
LUMBRES

Délibération
N° 2024/31

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre
le MARDI 09 JUILLET à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du 02 Juillet 2024
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception
de :

Mme LAMIABLE Murielle (proc. Marie-Laurence BERQUEZ), M. BONNAIRE
Serge (proc. Joëlle DELRUE), Mme CHRISTIAENS Michèle (proc. Véronique
DESEQUELLE), Mme LEROY Martine (proc. Vincent MONBAILLY), Mme
MAGNIER Juliette (proc. Francis DUBIEZ).

M. GUILBERT Richard, M TEN Arnaud. : absents non excusés.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LA DÉCONNEXION DES EAUX PLUVIALES DE LA RUE VICTOR HUGO.

La séance ouverte, Madame le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que
dans le cadre des travaux de requalification du bourg-centre, il est prévu la pose
d'une nouvelle canalisation en vue de déconnecter les eaux pluviales du réseau
existant.

Le montant des travaux est estimé à 207.884,71 € HT.

Or ces travaux sont subventionnables par l'Agence de l'eau.

C'est la raison pour laquelle, Madame le Maire propose de solliciter l'Agence de
l'eau en vue d'obtenir une subvention d'un montant maximum de 45 %.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent, par 25 voix
POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION cette proposition et autorisent
Madame le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires et signer tout document
relatif à cette demande de financement.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 10/07/2024
Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 10 JUIL. 2024
et publication ou notification
du 10 JUIL. 2024



Accusé de réception en préfecture
062-216205344-20240709-202431-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024